

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 06/07/2026

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot

CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02

Téléphone : 04.67.54.81.00

Télécopie : cf site internet

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00

Monsieur le Maire de la
Commune d'Eyne
Hôtel de ville
66800 EYNE

<https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E26000065 / 34

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : enquête publique relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune d'Eyne ;

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle sont désignées Madame Germaine NIQUEUX, Inspectrice des sites en DREAL, retraitée, demeurant Résidence La Marinière A27 19 rue Annibal, LE BARCARES (66420) (portable : 06 08 99 5742) en qualité de commissaire-enquêtrice et Madame Joëlle ESTELA- METOIS (portable : 06 85 21 50 96) en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs ".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

06/07/2026

N° E26000065 /34

La présidente du tribunal administratif

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 29 juin 2026, la lettre par laquelle Monsieur le Maire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune d'Eyne ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er juillet 2025 par laquelle la Présidente du tribunal administratif a délégué Mme Fabienne CORNELOUP, vice-président, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Germaine NIQUEUX est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Joëlle ESTELA-METOIS est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire-enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnisation de la commissaire-enquêtrice sera assurée par la commune d'Eyne, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la commune d'Eyne, à Madame Germaine NIQUEUX et à Madame Joëlle ESTELA- METOIS.

Fait à Montpellier, le 6 juillet 2026.

La magistrate-déléguée,


Fabienne CORNELOUP